



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DIRECTIVE 2018/2

Agility Oldies

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 9.1 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 AGILITY OLDIE

Agility Oldie est introduit en Suisse avec quelques restrictions mentionnées ci-dessous.

Avec cette classe ont veut permettre aux chiens de continuer d'exercer le sport d'agility avec des exigences réduites.

1.2 ÂGE

Le conducteur du chien est libre de laisser classer son chien âgé d'au moins 8 ans dans la classe oldie.

1.3 ADMISSION AUX ÉPREUVES

Une admission aux épreuves dans la classe oldie existe seulement après l'inscription « Oldie à partir du xx.xx.200x » dans le carnet de travail par la CTAMO (secrétariat).

À partir de cette date le chien ne peut courir que dans cette classe. Un retour dans les autres classes de performance n'est plus possible.

2. RÈGLEMENT

2.1 ÉPREUVES

Max. 2 épreuves sont organisées, donc au moins une épreuve d'agility.

2.2 DEGRÉ DE PERFORMANCE

Dans la classe oldie il n'existe pas de degré de performance. Le degré de difficulté des épreuves ne doit pas être plus haut que celui de la catégorie 2. Pour donner à l'organisateur plus de liberté d'action en faisant l'horaire, le club organisant la manifestation est libre de décider si les oldies courent dans les épreuves de la classe 1 ou de la classe 2.

2.3 JUGEMENT

Les oldies sont jugés selon le règlement valable sous considération d'une vitesse réduite (p.e. agility jusqu'à max 2.6 m/s, jumping jusqu'à max 2,9 m/s).

2.4 RÉSULTATS

Des listes de résultats sont faites pour les épreuves de la classe oldie et les résultats de l'épreuve d'agility sont inscrits dans le cahier de travail.

2.5 CAHIER DE TRAVAIL

Les oldies doivent montrer pour une épreuve le cahier de travail existant, cependant ils ne doivent plus avoir der licence.

3. OBSTACLES

3.1 HAUTEUR DES HAIES

Les hauteurs et largeurs sont les suivantes:

Haies (hauteurs mx.)

Large	40cm
Medium	30 cm
Small	20 cm

Saut en longueur (largeurs max.)

Large	80cm
Medium	50 cm
Small	30 cm

3.2 PNEU / MUR

Le pneu et le mur ne sont pas utilisés et si possible changés par une haie ou un tunnel dans les épreuves de la classe 1 ou 2 utilisées pour la classe oldie.

3.3 PALISSADE

La palissade est mise sur une hauteur de 140 cm pour les chiens large, medium et small.

4. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 9.6.2018 et entre en vigueur le 10.6.2018. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Erich Schwab
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO